

2, rue de la Justice
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 55 30
f +41 32 420 55 31
secr.ctr@jura.ch

Mise à jour
année fiscale 2020
pour
Agriculteurs



Indications relatives à la fortune

Pour le bétail, l'évaluation des animaux se fera, en règle générale, d'après le tableau suivant et l'effectif en propre correspondra au listing BDTA au 31.12.2020, lequel pourrait être requis.

Pour des exploitations d'engraissement de plus de 100 pièces de bétail bovin et/ou porcin, la valeur d'inventaire peut aussi être déterminée en fonction des prix par kg poids vif présentés

dans les valeurs indicatives pour la comptabilité agricole éditées annuellement par Fidagri.

Veillez également indiquer le nombre de têtes de bétail prises ou données en pension.

Le principe de continuité dans le choix de valeur prévaut.

Genre d'animal	Valeur de base Fr.	Valeur moyenne Fr.
Vaches	2'200.-- à 2'600.--	2'400.--
Génisses de plus de 2 ans	2'100.-- à 2'300.--	2'200.--
Génisses de 1 à 2 ans	1'300.-- à 1'500.--	1'400.--
Veaux d'élevage 6 mois à 1 an	600.-- à 800.--	700.--
Veaux d'élevage jusqu'à 6 mois	350.-- à 550.--	450.--
Veaux de boucherie (blancs)	600.-- à 1'000.--	800.--
Bovins d'engraiss. moins de 1 an	800.-- à 1'400.--	1'100.--
Remontes d'engraiss. de plus de 1 an	2'000.-- à 2'600.--	2'300.--
Chevaux de selle	6'000.-- à 16'000.--	11'000.--
Juments et étalons dès 3 ans	3'000.-- à 5'000.--	4'000.--
Jeunes chevaux de 2 à 3 ans	2'000.-- à 2'600.--	2'300.--
Jeunes chevaux de 1 à 2 ans	1'500.-- à 2'500.--	2'000.--
Poulains jusqu'à 1 an		1'000.--
Verrats, truies y.c. porcelets non sevrés		350.--
Porcs de boucherie		240.--
Moutons, chèvres	100.-- à 200.--	150.--
Cerfs	300.-- à 500.--	400.--
Autruches	6'000.-- à 14'000.--	10'000.--
Dindes	10.-- à 20.--	15.--
Poulets à l'engrais		3.--
Poules pondeuses		10.--

Pour les animaux reproducteurs de choix, les valeurs du tableau doivent être relevées d'une manière appropriée.

Le bétail de commerce appartenant aux marchands de bétail professionnels sera

évalué d'après les prescriptions applicables aux marchandises, c'est-à-dire au prix d'achat, ou à la valeur marchande si cette valeur au 31 décembre 2020 est inférieure.